

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'intérêt général doit être au cœur des interventions de l'État. Le groupe rappelle que les services publics sont un élément essentiel de cohésion sociale, un facteur de développement local, et participent ainsi à l'exercice des droits fondamentaux des citoyens. Leur maîtrise répond ainsi à une réelle nécessité, à un objectif d'intérêt général, d'équité et se justifie pleinement.

L'État doit avoir une vision prospective de la société. Nous partageons les propositions de création d'une organisation institutionnelle permettant à l'État de penser le long terme, avec la mise en place de conférences nationales et régionales de prospective.

La CFE-CGC souligne que l'État ne doit pas se soustraire à sa responsabilité d'assurer une cohésion nationale. Il doit continuer à être le garant de l'unité nationale dans son principe constitutionnel d'égalité des citoyens.

C'est la responsabilité de l'État de permettre l'accès de tous aux droits de tous. La résorption de l'exclusion réside dans les modes de régulation du système économique et social. Le couplage logique libéral du marché du travail et traitement social du chômage aux marges de l'économie est complètement insuffisant pour surmonter la crise actuelle du travail. Il y a donc nécessité d'élaborer une autre politique qui mette réellement au centre de l'action publique les besoins des personnes.

L'instauration de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires est nécessaire. Nous approuvons les propositions sur la création d'un pôle financier public et de fonds régionaux.

L'aménagement du territoire a besoin d'incitations et de moyens puissants, et la fiscalité locale est la clef de voûte de la poursuite cohérente de la décentralisation. Mais nous rappelons que la décentralisation doit s'accompagner d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Transférer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales sans régler la question des sources de financement équivaut à s'interroger sur les moyens financiers compensatoires alloués à ces dernières. Par ailleurs, la déconcentration doit aller de pair avec la décentralisation. Sa réussite, et *a fortiori* celle de la déconcentration, dépendent de la qualité et de l'efficacité du service public qui est un atout prépondérant de la compétitivité d'un territoire.

Il est de la responsabilité de l'État de reconnaître la place et le rôle des organisations syndicales de salariés dans le dialogue social territorial. Le contexte actuel de crise économique met en évidence la nécessité d'un dialogue social territorial

associant l'ensemble des acteurs dans la recherche de solutions en termes d'emploi et de formation. Il apparaît ainsi important de favoriser le développement du dialogue social territorial pour les régions compte tenu des enjeux en matière économique et des compétences en matière de formation.

Concernant la démocratie représentative, il faut favoriser sa représentation à l'image du corps électoral, faciliter son accès aux jeunes et généraliser la parité.

Nous adhérons à l'idée de démocratie « *élaboratrice* ». C'est primordial, dans la mesure où l'on apprécie mal les attentes à la fois des élus, des acteurs et des citoyens. Il est nécessaire de mettre en place des instruments de mesures et de recueillir les attentes du public.

Le dialogue de l'ensemble de la société civile organisée est un vecteur essentiel de cohésion nationale et de progrès social. Dans ce contexte, le renforcement des procédures de consultation du CESE et des CESER doit être renforcé.

Enfin, l'avis propose plusieurs pistes de réflexion visant à mieux associer la société civile à la construction européenne et nous les approuvons.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.